



CESE Wallonie

Pôle Aménagement  
du territoire

# AVIS

AT.21.75.AV

---

## Programme communal de développement rural de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

Avis adopté le 10/09/2021

Rue du Vertbois, 13c  
B-4000 Liège  
T 04 232 98 97  
pole.at@cesewallonie.be  
[www.cesewallonie.be](http://www.cesewallonie.be)

## **DONNEES INTRODUCTIVES**

### Demande :

- *Demandeur:* Commune de Saint-Georges-sur-Meuse
- *Auteur de projet :* Laurence Docquir
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

### Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 2/07/2021
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois (+suspension en juillet et août)
- *Audition :* 3/09/2021

### Projet :

- *Fiche-projet proposée en 1<sup>ère</sup> convention-exécution :* Finalisation de l'aménagement de la Place Douffet à Stockay
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 1/06/2021

### Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Saint-Georges-sur-Meuse est composée de huit villages (Dommartin, Yernawe, Stockay, Sur-les-Bois, Tincelle, Mallieue, Warfée et Saint-Georges centre).

Au premier janvier 2020, elle comptait 6924 habitants pour une superficie de 20,89 km<sup>2</sup>.

Elle est divisée en 3 territoires paysagers distincts variant selon un axe nord-sud les bas-plateaux limoneux Brabançon et Hesbignon au nord de la commune, la bordure mosane du bas-plateau Hesbignon au centre et la vallée de la Moyenne Meuse à l'extrémité sud.

## AVIS

### **Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE.**

Le Pôle salue la bonne qualité générale du document, tant sur la forme que sur le fond.

Le diagnostic est très complet et permet d'avoir une bonne vision globale et actualisée du territoire communal. Le Pôle apprécie tout particulièrement la présence et la qualité de synthèses reprises à la fin de chaque chapitre. Toutefois, vu l'abondance de certaines données, le diagnostic aurait pu être ciblé sur les données les plus pertinentes.

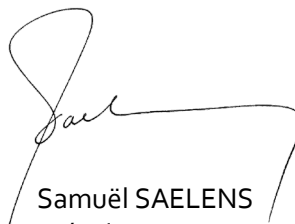
Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Le Pôle apprécie tout particulièrement le bon investissement de la Commune malgré les périodes particulières qui auraient pu ralentir ou compliquer le processus participatif (élections communales de 2018 et pandémie Covid-19).

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il résume bien les parties 1 et 2 et met en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune.

En ce qui concerne la stratégie, le Pôle estime que les quatre axes prioritaires répondent aux difficultés identifiées. Il invite la Commune à intégrer la vision transversale de la gestion des eaux pluviales, notamment liées aux nouvelles artificialisations sur son territoire dans sa stratégie. Il insiste également sur le rôle de la Commune lors de la mise en œuvre du Plan communal d'aménagement révisionnel « Centre ».

Le Pôle regrette toutefois l'absence de mention dans le PCDR de la mobilité transcommunale, alors que celle-ci a été signalée lors de la présentation.

Concernant la partie 4, le Pôle souligne la bonne hiérarchie entre les projets ainsi que le caractère fourni du lot o composé de projets intéressants et cohérents avec la stratégie. Il regrette toutefois la faiblesse de projets de logements publics et différenciés au sein de ces fiches.

  
Samuël SAELENS  
Président